

Voici la suite et fin de l'historique de la lutte contre la taxe d'eau. Vous trouverez l'histoire de cette lutte menée par l'OPDS depuis ses tous débuts dans les numéros 112-113-114-115 de l'OPDS *En Direct*.

# HISTORIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA TAXE D'EAU (FIN)

## INTRODUCTION : LA LUTTE CONTRE LA TAXE D'EAU EN 2003-2004

Le bilan de l'année 2003-2004 nous montre combien la poursuite de la lutte fut difficile. Nous devons tenir compte, dans notre lutte contre la taxe d'eau et dans le choix de nos moyens d'action, d'un contexte qui se transformait. Ainsi, la ville de Montréal-Nord venait de décider que la taxe d'eau serait dorénavant perçue directement par les propriétaires et non plus par la ville elle-même.

Cette réalité venait transformer radicalement le contexte de notre lutte contre la taxe d'eau. En ce sens, avant cette décision de la ville de refiler la taxe d'eau aux propriétaires, les gens qui refusaient de payer leur compte de taxe d'eau s'opposaient à la ville, une entité administrative qu'il est plus facile de contester. Bien sûr, les gens s'opposaient en leur nom personnel mais ils étaient aussi partie prenante de la lutte collective menée par l'OPDS.

Maintenant, les gens qui refusent de payer leur taxe d'eau doivent le faire en tant que locataire qui s'oppose à son propriétaire. Quand on sait que notre propriétaire a un nom, qu'on le connaît et que, bien souvent, il habite dans le même immeuble que nous, les enjeux liés au non-paiement de la taxe d'eau deviennent bien différents. Chaque locataire, en refusant de payer la taxe d'eau à son propriétaire, s'expose à de l'intimidation, du harcèlement, des menaces d'expulsion ainsi que l'engagement de frais importants.

### L'ÉTAT DES LUTTES EN 2003-2004

#### **- À Montréal-Nord**

À l'automne 2003, la Ville a fait un envoi massif de comptes pour les années antérieures à 2003. Ainsi, les gens se sont retrouvés avec des comptes datant des années 2000, 2001 et 2002. Nous avons donc immédiatement entrepris des démarches auprès de la Ville. Après s'être renvoyé la balle, l'arrondissement et la ville de Montréal nous ont donné l'assurance que les gens ne seraient plus harcelés avec ces comptes.

Nous avons malgré tout continué à faire des démarches

(communications téléphoniques, lettres, etc.) auprès des élus de Montréal-Nord. Nous avons essayé de trouver un moyen de ne pas payer malgré le changement de réglementation. Ces démarches n'ont jamais débloqué tant à Montréal-Nord qu'avec la Ville de Montréal, tous deux trop contents de se débarrasser de nous indirectement en nous disant de régler le problème avec la Régie du logement.

#### **- À Saint-Léonard**

C'est le statu quo pour l'instant. Ainsi, nous continuons à ramasser les comptes dont le payeur est le locataire et à les renvoyer à l'arrondissement.

## DÉMARCHES MISES DE L'AVANT EN 2003-2004

### **1. COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES AUPRÈS DES CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT ET DEMANDE DE RENCONTRE AVEC LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, GÉRALD TREMBLAY**

Nombreuses furent les communications avec la Ville et avec les conseillers d'arrondissement au cours de l'année. Ces démarches n'ont pas eu de suite, et ce, même après avoir reçu une réponse négative de la Ville de Montréal concernant notre demande de rencontre avec le maire Gérald Tremblay.

### **2. LETTRE AUX PROPRIÉTAIRES AVEC COPIE ENVOYÉE À LA VILLE**

Au début des années 80, la Ville avait tenté d'imposer une approche similaire c'est-à-dire que ce soit les propriétaires qui perçoivent la taxe d'eau. L'OPDS avait alors décidé, afin d'appuyer les locataires dans leur refus de payer la taxe d'eau, d'envoyer des lettres aux propriétaires avec copie conforme envoyée à la Ville. Cette tactique avait fait reculer la

Ville étant donné que les proprios étaient sortis publiquement pour refuser le rôle que la Ville essayait de leur imposer, c'est-à-dire celui de "percepteur de taxes". Aussi, à ce moment-là, nous étions des milliers de personnes à ne pas payer la taxe d'eau et cette question se retrouvait au cœur de l'actualité.

Comme notre tactique avait porté fruits dans les années 80, nous avons proposé de la tenter à nouveau. Cependant, la tactique a dû être abandonnée parce que le contexte d'aujourd'hui est bien différent.

Les quelques personnes qui avaient donné des lettres à leur propriétaire ont été réunies pour leur expliquer les conséquences possibles suite à la décision de la Régie du logement contre Jean-Claude Delorme. Nous ne pouvions risquer qu'il y ait d'éventuelles expulsions de logement pour le non-paiement de la taxe d'eau.

### 3. LE CAS DE JEAN-CLAUDE DELORME

Avec le cas de Jean-Claude Delorme, résidant de Montréal-Nord et militant à l'OPDS, nous avons répondu à l'une de nos questions concernant la Régie. Nous espérons que la décision de la Régie serait favorable au locataire. Comme dit précédemment, le BAIL est un contrat entre le locataire et son propriétaire, le régisseur s'appuie en premier lieu sur ce

document pour rendre une décision. Ainsi, même si on ne payait pas la taxe d'eau depuis des années, la case de la taxe d'eau étant cochée dans le BAIL comme étant aux frais du locataire, juridiquement nous ne pouvions refuser de la payer sinon une partie du contrat n'était pas respecté. Il aurait fallu trouver quelqu'un qui n'avait pas cette case cochée dans son BAIL et apporter la cause devant la Régie.

### 4. LETTRE D'APPUI/PÉTITION POUR UN APPUI À LA LUTTE DE NON-PAIEMENT DE LA TAXE D'EAU

Beaucoup de lettres furent signées par des personnes de notre entourage pour donner plus de poids à notre revendication. Ce fut un autre moyen parmi tant d'autres qui n'eut pas de suite.

### 5. CONTACTS AVEC DES COMITÉS LOGEMENT ET DES REGROUPEMENTS POUR UNE LUTTE QUI LIERAIT TAXE D'EAU ET LOGEMENT

Ensuite, plusieurs contacts ont été établis avec des comités logement (l'ALV, le POPIR et le Comité logement Rosemont) et des regroupements (le RCLALQ, la TROVEP) afin d'aller chercher des appuis et de faire des alliances pour mieux lutter à Montréal-Nord. Nous espérons aller y chercher des appuis qui se rapprocheraient plus de l'implication directe des groupes dans la lutte. Même si l'intérêt était là et que les groupes auraient probable-

ment mobilisé leurs membres si nous avions nous-mêmes entamé une campagne d'appuis ou d'actions, ils n'avaient pas vraiment le temps et l'énergie pour s'y impliquer activement. Suite à ces rencontres, le constat était que nous ne pouvions compter que sur nous.

### 6. CONTACTS AVEC UNE AVOCATE DU POPIR ET UNE ÉTUDIANTE EN DROIT DE LA CLINIQUE JURIDIQUE DE L'UQAM

Enfin, Karine, une avocate du Comité logement de St-Henri (Le POPIR), a fait quelques recherches juridiques pour nous. En fait, elle essayait de trouver une certaine prise juridique sur la taxe d'eau. Bien que nous y avons appris quelques petites choses nous n'avons trouvé aucun élément pertinent.

Quelques mois plus tard, des contacts avec la Clinique juridique de l'UQAM ont permis d'avoir une étudiante en droit pour effectuer des recherches plus approfondies sur le sujet. Encore une fois, ces recherches n'ont pas débouché comme nous l'aurions souhaité. Nos tentatives de ce côté aboutirent dans un cul-de-sac.

Nous avons organisé certaines activités durant l'année concernant la question de l'eau et nous avons été invités à aller parler de la lutte contre la taxe d'eau.

### PERSPECTIVES POUR 2004-2005

Voyant nos espoirs de relancer cette lutte s'effriter un à un, nous avons pris la décision en juin 2004 lors de l'assemblée des militants, de ne plus mettre la taxe d'eau dans nos priorités de lutte. Cette décision n'a pas été facile à prendre. L'OPDS tenait à cette lutte. Mais nous étions conscients que des gains seraient possibles seulement dans le cas où un rapport de force s'établirait avec la même vigueur que dans

les années 70. Tout en la mettant sur la glace pour l'instant, nous nous tenons au courant, entre autres, de la privatisation de l'eau. Car évidemment, la pertinence politique demeure. Il est tout à fait inconcevable de payer pour notre consommation d'eau. L'eau est un bien collectif et public.

La collecte des comptes de taxe d'eau se continue pour St-Léonard ainsi que ceux des années antérieures à 2003 pour Montréal-Nord.

### CONCLUSION DE L'HISTORIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA TAXE D'EAU

Il est clair que la lutte contre la taxe d'eau est une lutte historique de l'OPDS. Depuis le début, cette lutte est au cœur de notre action. Plus encore, elle est depuis toujours un des catalyseur de notre action : arrivée de nouvelles et de nouveaux membres, actives et actifs, militantes et militants. L'OPDS aura 25 ans cette année. Chacune des années d'existence de l'OPDS a porté des actions, des mobilisations, des manifestations, des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation contre la taxe d'eau. Nous continuerons à nous tenir informer et à manifester notre désaccord face à la tarification de l'eau. L'eau est un bien essentiel, chaque humain devrait y avoir accès gratuitement. Cette lutte est à poursuivre...

